



A Mesdames et Messieurs  
les membres du Conseil communal  
1002 Lausanne

Lausanne, le 15 juin 2023

**Question de Madame Alexandra Gerber, déposée le 9 janvier 2022 « Construction d'un collecteur d'évacuation des eaux usées – une chance pour la nature et pour les quartiers environnants ? »**

## Rappel

*« Le projet de construction d'un collecteur d'évacuation des eaux usées (DN315) entre les Fiches Nord et la Route d'Oron offre la possibilité de créer un passage à faune ainsi qu'un cheminement piéton pour désenclaver deux quartiers du Nord de Lausanne ».*

## Préambule

Le projet a porté sur la réhabilitation d'un tronçon de collecteur d'environ 100 mètres, faisant suite à des problèmes de mouvement de terrain en rive gauche du ruisseau de Vennes. Ces glissements menaçaient l'intégrité structurelle dudit collecteur, pouvant provoquer un défaut d'étanchéité, et en finalité une pollution du cours d'eau.

D'une manière générale, l'objectif est de déplacer ou reconstruire les collecteurs situés dans les lits de cours d'eau en dehors du gabarit délimité par l'espace réservé aux cours d'eau. Dans le cas particulier, le projet a consisté à dévier la canalisation en rive droite, sur des parcelles privées, en bordure de la zone forêt. La mise en œuvre a été effectuée à l'aide d'une technique sans tranchée (forage dirigé) afin de réduire au minimum l'impact des travaux.

## Réponse de la Municipalité

**Question 1 : La Municipalité envisage-t-elle de profiter des travaux de construction du collecteur d'eaux usées DN 315 pour rendre fonctionnelle la liaison biologique stratégique qui s'y trouve, notamment en créant un passage à faune sous la Route d'Oron, en reconstituant la zone humide et le cordon boisé, et en aménageant des vasques à salamandre tachetée ?**

Le périmètre de ce projet prévoit des interventions ponctuelles et réduites dans le cours d'eau, par étapes - dont une a déjà été réalisée - et ne comprend ni le passage sous la route d'Oron, ni la renaturation du cours d'eau de Vennes. Un projet sur ce dernier point ne



pourra être mené que dans le cadre d'une étude plus globale, prenant en compte un secteur du cours d'eau plus important, et intégrant l'ensemble des données et contraintes du bassin versant considéré ainsi que des objectifs de renaturation et liaisons biologiques spécifiques. Le Canton demande cependant systématiquement de réduire l'impact de toute intervention dans l'espace réservé aux eaux.

**Question 2 : La Municipalité envisage-t-elle de profiter des travaux de construction du collecteur d'eaux usées DN 315 pour réaliser un cheminement piéton sur le tracé de l'accès au chantier, avec passerelle au-dessus du ruisseau de Vennes ?**

La liaison de mobilité douce entre les quartiers de Valmont et des Fiches, devant permettre un accès facilité au métro m2 a, quant à elle, fait l'objet d'un projet de passerelle piétonne au-dessus du ruisseau de Vennes. Cet équipement, intégré dans le projet d'aménagement du quartier des Fiches Nord, n'a pas reçu l'aval du Service des forêts du Canton, qui souhaite préserver le cordon boisé entourant le ruisseau de toute construction. La Municipalité doit encore se prononcer sur la suite à donner à ce projet, en regard du préavis cantonal.

**Question 3 : D'une manière générale, envisage-t-elle de profiter systématiquement des possibilités de synergie que présentent les travaux de canalisation pour favoriser la biodiversité, notamment pour renforcer la trame verte et bleue, et pour compléter le réseau des cheminements piétons ?**

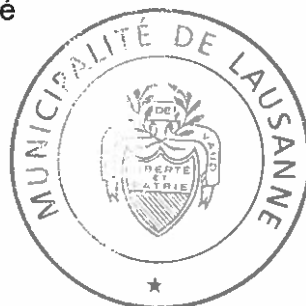
La Municipalité a initié une démarche visant à mettre en place un plan directeur de revitalisation des cours d'eau. La démarche d'élaboration de cette politique de revitalisation s'établit de façon paramétrée, et s'organise autour du développement d'un outil d'aide à la décision multicritères permettant de définir, cibler et prioriser chaque projet et ses besoins. D'une manière plus globale, sur l'ensemble du domaine public, le renforcement de la trame verte et bleue s'effectue au travers de projets coordonnés interservices, dans le cadre de la mise en œuvre du concept de ville éponge. Dans le cadre du futur plan biodiversité, les différents concepts seront mis en cohérence avec comme objectif le maintien, l'amélioration et la restauration des continuités écologiques.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Madame Alexandra Gerber.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 15 juin 2023.

Au nom de la Municipalité

Le syndic  
Grégoire Junod



Le secrétaire  
Simon Affolter